

MESURES RELATIVES AUX EMPLOIS D'ASSISTANTS D'EDUCATION ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

CREATIONS

- 3 postes au collège de Barcelonnette pour l'Internat d'Excellence
- 2 postes à l'Ecole Internationale : 1 au collège et 1 au lycée
- 1 poste transféré sur le budget AVS pour l'UPI du collège du Mont d'Or

SUPPRESSIONS

Collèges

- 0,5 poste au collège de Castellane
- 1,5 poste au collège Borrély à Digne
- 1 poste au collège Gassendi à Digne
- 1,5 poste au collège de Forcalquier
- 1 poste au collège Giono à Manosque
- 0,5 poste au collège de la Motte du Caire
- 0,5 poste au collège d'Oraison
- 1 poste au collège de Riez
- 0,5 poste au collège de Saint André
- 0,5 poste au collège de Seyne

Lycée

- 1 poste au lycée A. David Neel à Digne
- 0,5 poste au lycée Pierre Gilles de Gennes à Digne
- 0,5 poste au lycée Esclangon à Manosque
- 1 poste au lycée les Iscles (fléché Ecole Internationale)
- 0,5 poste au lycée de Sisteron
- 1 poste au lycée des Métiers Martin Brêt

Les 6,5 postes de la SEP du lycée David Neel sont transférés au lycée des Métiers Beau de rochas.

DOTATION

Dotation départementale pour la rentrée 2010 :

- 164,50 postes d'assistants d'éducation (surveillance et TICE)
- 11,50 postes d'assistants pédagogiques (dédiés à l'accompagnement éducatif dans les collèges)
- 14 postes d'AVS-CO
- 27,5 postes d'AVS-I
- 3 postes de remplacement